



Mairie de Fenioux

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FÉVRIER 2020

Affiché en exécution de l'article L2121-25 du CGCT

Présents : MM. BASTY Jean-Pierre, GALLARD Michel, GUITTON Claude, Mmes TEXIER Valérie, BOUTIN Mireille, RENAULT Françoise, MM. FOURRÉ Jean-Claude, NETIER Cédric, NICOLE Jerry, ROSSARD Jean-Michel.

Absentes : Mmes AUDEBRAND Christelle, DUVAL Marina, GEAY Isabelle, SÉNÉCHAUD Julie, M. LIÉBOT Jean-Michel.

M. GALLARD a été désigné secrétaire de séance.

Approbation des comptes administratifs et de gestion 2019

- Budget Commune :

→ En section de fonctionnement il a été réalisé un excédent de 63 436,45 € et un excédent cumulé de 71 158,79 €.

→ En section d'investissement le déficit est de 20 331,92 € et le déficit cumulé de 33 700,49 €.

Une partie du solde cumulé du fonctionnement soit 27 068,48 € sera viré à la section d'investissement.

- Budget lotissement les Noisetiers

→ En section de fonctionnement un excédent cumulé de 11 707,00 €

→ En section d'investissement un déficit cumulé de 32 412,74 €.

Fixation du loyer de l'appartement n°3 du 15 rue de Parthenay

Suite au départ de locataires, le conseil fixe le nouveau loyer à 400 €.

Modification du temps de travail de l'agent d'animation après avis du Comité Technique

Le conseil valide l'avis du Comité Technique qui accepte que l'agent passe de 16 h. à 25 h. de travail hebdomadaire annualisée.

Atelier municipal : adduction eau

M. le Maire présente un devis de la SARL GOY. Vu le montant, le conseil décide de reporter sa décision.

Projet d'école

Le conseil accepte de verser 1 500 € à l'APE de Fenioux pour financer le voyage à Nantes de la classe des grands.

Demandes de subvention

Le conseil accepte de verser 150 € à la chambre de Métiers et 55 € à la Fondation du Patrimoine. Il refuse de verser une subvention au Comité des Fêtes de Fenioux, à l'AFSEP et l'UDAF.

Contrat de travail

Le conseil autorise M. le Maire à signer le contrat de travail à durée déterminée d'adjoint administratif de 1^{ère} classe.

A Fenioux le 04 mars 2020

La secrétaire de séance,
M. GALLARD

Le Maire,
J.-P. BASTY